

L'inf'Eau 44 est un bulletin-conseil hebdomadaire et gratuit à destination des irrigants de la Loire-Atlantique pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne : démarrage, conduite, arrêt de l'irrigation, gestion des éventuelles restrictions. Ce bulletin est disponible sur le site de la [Chambre d'agriculture](#)

**Ce bulletin a pour objectif de faire un point de situation en ce début du mois de mars 2023, un mois avant le début de la nouvelle saison de « basses eaux » (saison d'étiage)**

## L'essentiel :

### Météorologie :

Absence de pluie pendant près de 1 mois. Des précipitations annoncées sur les 7 prochains jours mais aucune tendance n'est privilégiée pour les 3 mois à venir.

### Débits des cours d'eaux :

L'absence de pluies pendant près de 1 mois a mis à rude épreuve les cours d'eau.

### Niveau des nappes souterraines :

Au 27 février, les conditions sèches enregistrées depuis la mi-janvier ont nettement dégradé la situation avec l'amorce d'une baisse particulièrement précoce en période hivernale.

### Actualités : point sur les aides aux investissements

### Recommandations sur les choix de printemps

## Révision de l'arrêté-cadre sécheresse :

**La révision de l'arrêté cadre sécheresse est toujours en cours pour la Loire-Atlantique.**

## Météo

### Pluviométrie des 2 premiers mois par zone d'alerte :

| Zone d'alerte*/ Station  | Cumul sur janvier | Cumul sur février |
|--|-------------------|-------------------|
| 1 (Vilaine) /Derval  | 77.7              | 24.6              |
| 3a (Erdre amont) /Joué-sur-Erdre                                       | 80.8              | 19.7              |
| 3b (Erdre aval) /Carquefou   | 89.9              | 21                |
| 3c (Affluents Nord Loire) /Vallon-de-l'Erdre_Lasnerie                  | 71.3              | 25.3              |
| 3d (Affluents Sud Loire) /Le Pallet                                    | 111.3             | 24.1              |
| 3f (Brière-Brivet) /Assérac_Barzin                                     | 105.1             | 12.4              |
| 4 (Sèvre-Nantaise) /Le Pallet  | 111.3             | 24.1              |
| 5(Côtiers Bretons) /Villeneuve-en-Retz                                 | 90.8              | 6.4               |
| 6a (LOGNE BOULOGNE OGNON)<br>Laujardière, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu | 109.4             | 18.4              |

\*Toutes les zones ne sont pas présentées

Sources : Weather Measures

**En janvier**, la pluviométrie moyenne est conforme ou supérieure à la normale sur la Loire-Atlantique.

**En février**, le déficit est de 70 % en Loire-Atlantique avec 20 mm recueillis à Nantes pour une normale à 67 mm.

### Prévisions météo à 7 jours (Carquefou)

|                          | Jeudi 9 mars | Vendredi 10 mars | Samedi 11 mars | Dimanche 12 mars | Lundi 13 mars | Mardi 14 mars | Mercredi 15 mars |
|--------------------------|--------------|------------------|----------------|------------------|---------------|---------------|------------------|
| <i>Temps</i>             |              |                  |                |                  |               |               |                  |
| <i>T° min / max (°C)</i> | 10/13        | 11/14            | 11/15          | 9/15             | 15/19         | 14/24         | 17/26            |
| <i>Pluie (mm)</i>        | 5            | 3.5              | 0              | 1                | 2.5           | 4             | 0.5              |

Sources : Weather Measures / MétéoCiel / MétéoFrance

Des précipitations annoncées pour les 7 prochains jours mais avec des cumuls qui restent faibles.

### Tendances pour mars, avril et mai 2023 (Source : météoFrance.fr)

Pour les températures, le scénario « plus chaud que la normale » est le plus probable pour la France. Pour les précipitations, aucun scénario n'est privilégié pour la France.

## Situation des ressources en eau au 06/03/2023 (cours d'eau et nappes souterraines)

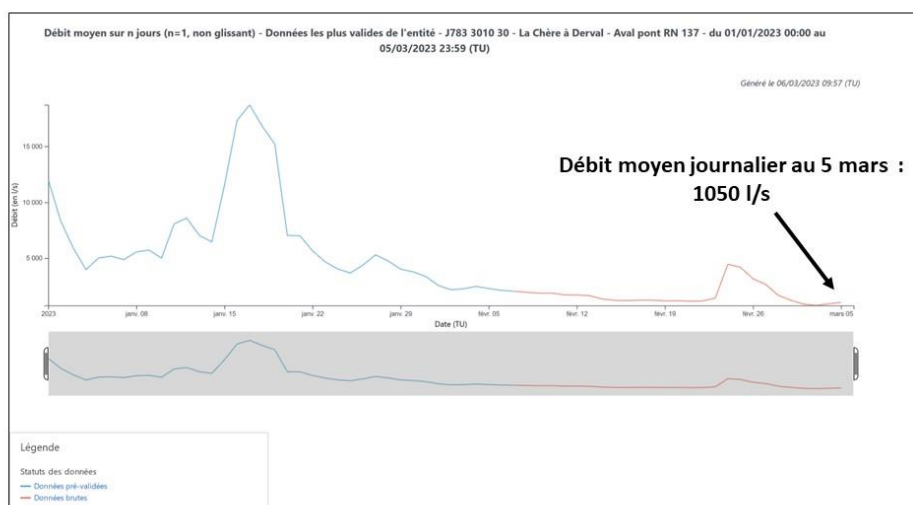
### Cours d'eau : Situation des débits depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (source : hydro.eaufrance.fr)

L'absence de pluies pendant près de 1 mois a mis à rude épreuve les cours d'eau. Les hydraulicités (débit mensuel/moyenne interannuelle) qui étaient reparties à la hausse en janvier ont chuté et sont inférieures à 50% sur l'ensemble du territoire. Des stations (sud du département) présentent des hydraulicités inférieures à 25%. Le déficit pluviométrique étant généralisé à l'ensemble du bassin versant de la Loire, les conséquences à la station de Montjean-sur-Loire sont notables avec un débit inférieur à 70% par rapport au débit moyen mensuel de février. Ce débit (470 m<sup>3</sup>/s) correspond à une période de retour d'environ 30 ans pour un mois de février.

Ci-dessous, le détail des stations utilisées comme référence dans l'arrêté-cadre sécheresse. C'est le débit moyen journalier qui est présenté depuis le 1er janvier 2023.

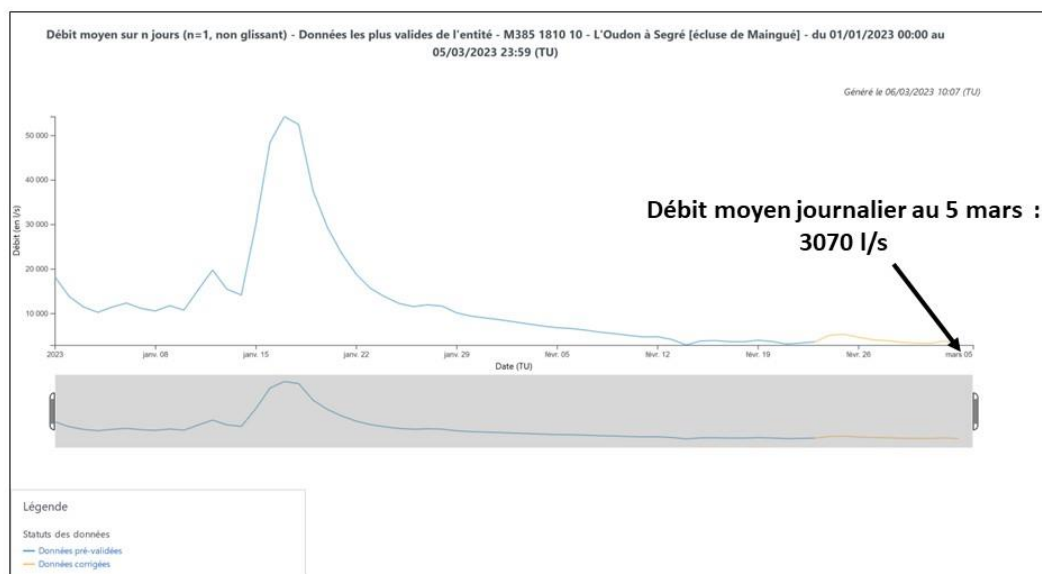
## La Chère (Derval) :

### Zone 1 : La Chère à Derval



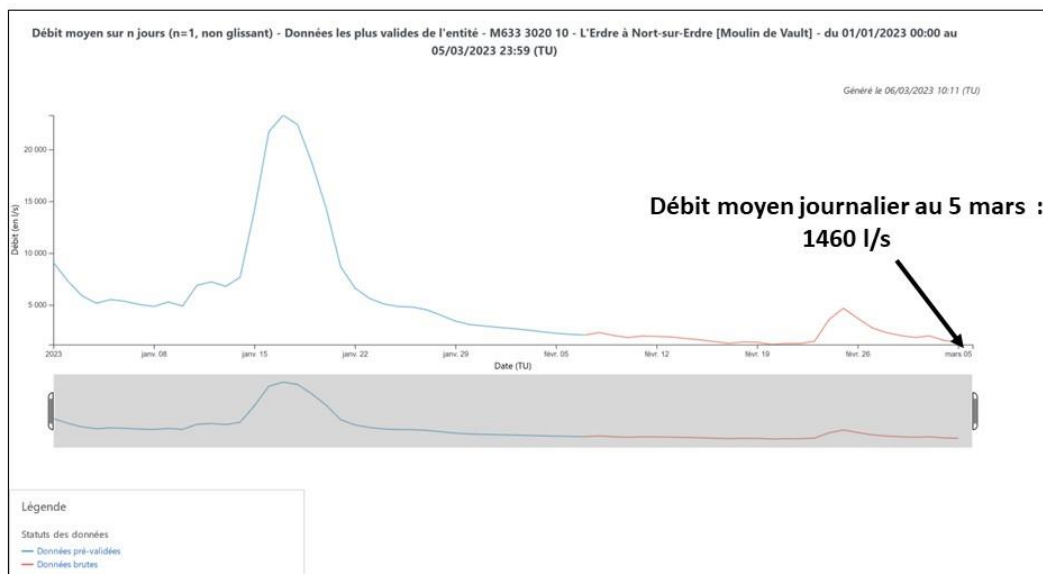
## L'Oudon (Segré)

### Zone 2 : L'Oudon à Segré



## L'Erdre (Nort-sur-Erdre)

### Zone 3a : L'Erdre à Nort-sur-Erdre



## La Loire (Montjean-sur-Loire)

### Zone 3e : La Loire à Montjean-sur-Loire



La baisse du débit de la Loire se poursuit depuis le 27 février dernier avec un débit à 371 m<sup>3</sup>/s au 5 mars.

Sur février le débit (470 m<sup>3</sup>/s) est inférieur à 70% par rapport au débit moyen mensuel de février. Ce débit correspond à une période de retour d'environ 30 ans pour un mois de février.

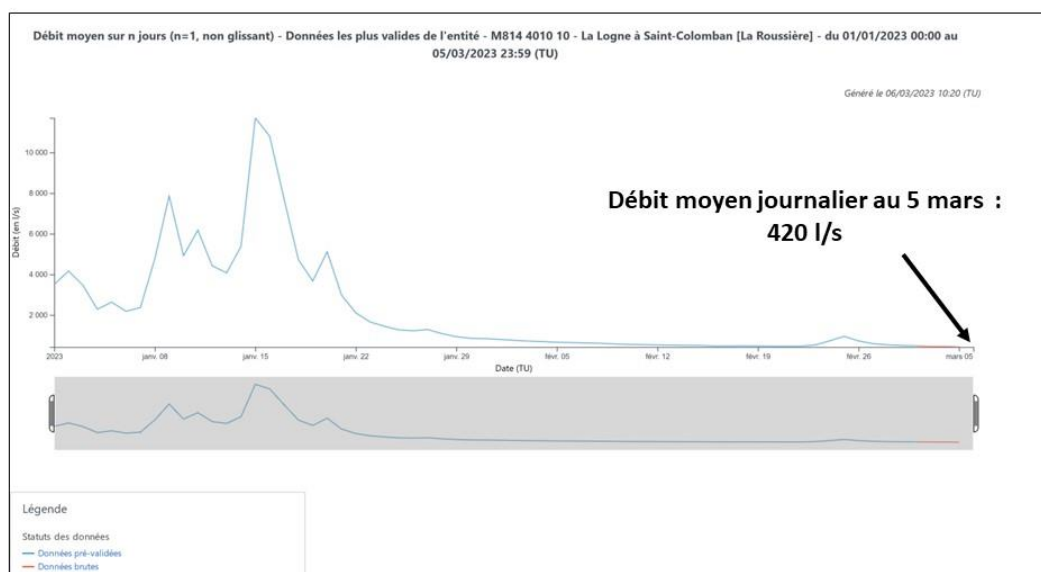
## Le Falleron (Saint-Etienne-de-mer-morte)

### Zone 5 : Le Falleron à Saint-Etienne-de-Mer-Morte



## La Logne (Saint-Colomban)

### Zone 6a : La Logne à Saint-Colomban

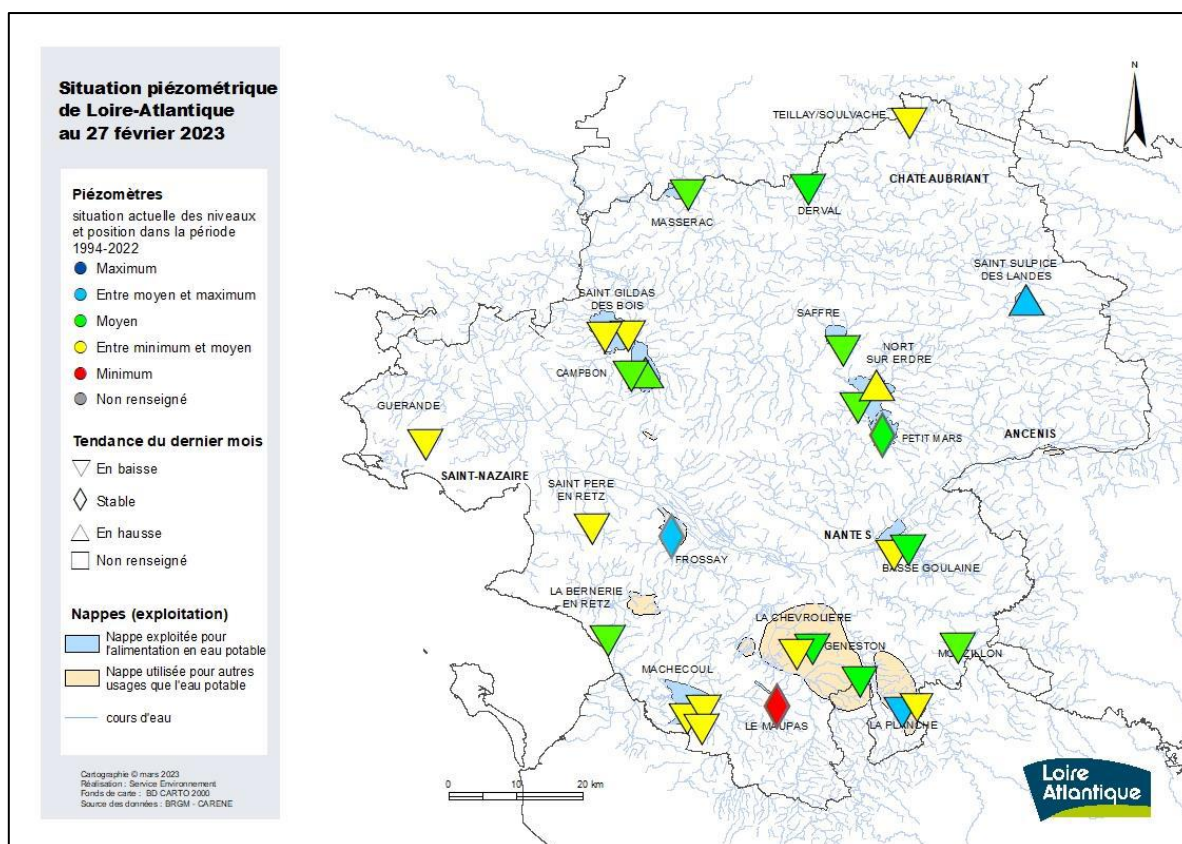


## Nappes : Situation au 27 février 2023 (Source : conseil départemental de Loire Atlantique)

Les précipitations de novembre 2022 à début janvier 2023 (plus de 300 mm cumulés sur ces 3 mois) avaient provoqués une recharge des nappes les plus superficielles comblant en grande partie le déficit piézométrique « historique » observé jusqu'en octobre.

Au 27 février, les conditions sèches enregistrées depuis la mi-janvier ont nettement dégradé la situation avec l'amorce d'une baisse particulièrement précoce en période hivernale.

Elles présentent globalement des niveaux moyens voire inférieurs à la normale (période de référence 1994- 2022), avec une tendance mensuelle à la baisse. On notera cependant la situation particulière des nappes des bassins de Campbon, Nort/Erdre et St Sulpice des landes, qui montrent encore des niveaux en hausse, du fait de leur inertie et du temps de réponse plus long (2 à 3 mois) aux fortes précipitations de novembre et décembre, en lien avec leurs caractéristiques hydrogéologiques.



### Aides aux investissements de lutte contre les aléas climatiques

Afin de lutter contre les aléas climatiques, un nouveau programme d'aide aux investissements pour la protection contre les aléas climatiques vient d'être annoncé. Il concerne les équipements de lutte contre le gel, la grêle et la sécheresse.

Contrairement aux années précédentes pour lesquelles, les bénéficiaires étaient uniquement les exploitations agricoles et les CUMA, les aides ont été étendues aux exploitations des lycées agricoles et aux ASA (Association Syndicales Autorisées) intervenant pour l'irrigation collective.

Une enveloppe de vingt millions d'euros est allouée au niveau national, et distribuée par FranceAgriMer qui sera le guichet de dépôt des dossiers. Elle concerne tous les investissements éligibles de lutte contre les aléas climatiques, l'aide est à hauteur de 40% sous condition de souscription à une assurance risque climatique.

Les investissements éligibles sont finançables s'ils sont compris entre 2 000 et 40 000€ pour les exploitations agricoles, et jusqu'à 150 000€ pour les CUMA et les ASA. Le taux de base est majoré de 10% pour les CUMA, et de 10% pour les entreprises avec un jeune agriculteur (20% du capital minimum)

Pour l'irrigation, un large panel d'investissement de matériel neuf est éligible et doit justifier une économie d'eau : asperseurs basses pressions (rampes, pivots), appareil de mesure pour pilotage de l'irrigation (sondes tensiométriques et capacitives), micro-aspersion (sprinkler et goutte-à-goutte), automatisation des apports d'eau, régulation électronique des stations de pompes (variateurs de fréquence), télégestion de l'irrigation, dispositif de stockage des eaux de pluies, matériels de régulation de l'irrigation, gun corners et canons intelligents, conduites enterrées en remplacement de conduites aériennes.

L'administration s'attache à veiller à la régularité réglementaire des prélèvements et à justifier des économies d'eau. La DDT(M) doit valider l'investissement en apposant son cachet à chaque devis non signé avant une soumission à FranceAgrimer. En plus d'un devis détaillé, des pièces justificatives sont à fournir : autorisation d'irrigation (attributions de volumes, autorisation de prélèvement,...), parcellaire irrigué (liste de parcelles + plan), photos des dispositifs de comptage et argumentaire descriptif des économies d'eau permises par le matériel en cours d'acquisition.

Le dépôt du dossier à FranceAgriMer devra se faire avant le 31 décembre 2023. La décision d'octroi de l'aide précise la date avant laquelle l'achat devra être réalisé, fixée à 24 mois à compter de la date d'autorisation d'achat.

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-nationales/Aide-aux-investissements-pour-l-acquisition-de-materiels-en-exploitations-pour-la-protection-contre-les-aleas-climatiques>

### Aides aux investissements, Equipements pour la troisième révolution agricole – France 2030

Un autre programme d'aide piloté par FranceAgriMer avec des équipements spécifiques sur une liste très contrainte est ouverte. Certains équipements concernent l'irrigation et sa gestion. A



l'exception de l'obligation de la souscription à une assurance contre le risque climatique, les conditions d'éligibilité et la procédure de demande sont très similaires au programme ci-dessus. Pour plus de détails, consultez le lien suivant :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/France-2030-Souverainete-alimentaire-et-transition-agroecologique/France-2030-Agriculteurs/France-2030-Vague-2-Optimisation-de-la-ressource-en-eau-adaptation-aux-changements-climatique-et-reduction-de-la-consommation-energetique>

Pour toute question, vous pouvez contacter Nicolas PIHEE, conseiller Eau-irrigation (Nicolas.PIHEE@pl.chambagri.fr - 02 41 96 77 58)

## Recommandations sur les choix de printemps

Comme l'an dernier, devant la situation hydrologique exceptionnelle, il est essentiel de réfléchir aux implantations des cultures de printemps. Quelques recommandations vous sont proposées :

Si ce n'est pas déjà fait ; **les destructions des couverts et la récolte des fourrages de printemps faites de manière précoce permettent de limiter la consommation de la réserve utile**. Démarrer avec un sol sec une culture de printemps est un handicap qui va se voir dès la levée des cultures de printemps si la situation de sécheresse perdure les prochaines semaines.

Quand cela est possible, **une substitution partielle des surfaces de maïs par une culture moins exigeante est à envisager**. Le maïs grain peut être en partie remplacé par du tournesol ou le maïs fourrage par du sorgho fourrager à hauteur de 10 à 20% par exemple. Pour cette solution, il convient de vérifier très rapidement la disponibilité des semences auprès de vos fournisseurs.

**Le choix variétal des maïs** est aussi à prendre en compte, l'esquive de la période à risque de restriction peut être faite en maïs grain et fourrage en choisissant **un indice de précocité plus faible**, qui sera certes moins productive, mais aura plus de chance d'être mené à bien en la combinant **avec un semis plus précoce**. Compte-tenu de l'état hydrique des sols, il sera probablement aisé de rentrer rapidement dans les parcelles pour la préparation du sol et le semis.



Ces stratégies diversifiées ont pour objectif de diminuer votre exposition au risque de restrictions afin de limiter l'impact de la saison qui aujourd'hui s'annonce à haut risque.

**Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site de Nantes**  
Rue Pierre Adolphe Bobierre –  
La GERAUDIÈRE  
44939 NANTES  
Tél. 02 53.46.60.00

**Rédaction** : Sophie HEMONT

**Comité de relecture** : Marion MOINEAU

**Reproduction interdite**

Retrouvez l'inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>

Avec le soutien financier de :



**RÉGION  
PAYS  
DE LA LOIRE**

**agence de l'eau  
Loire-Bretagne**  
Établissement public de l'État  
[agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)